

REUNION DU CONSEIL DE L'ATLANTIQUE-NORD À OTTAWA, SEPTEMBRE 1951

LA SEPTIÈME session du Conseil de l'Atlantique-Nord a eu lieu à Ottawa du 15 au 20 septembre. Même si elle n'a pris aucune décision retentissante, elle a révélé au monde, par le développement continu d'une large collaboration entre les pays membres, que l'Alliance nord-atlantique est bien vivante et qu'elle est résolue à trouver une solution commune à nos problèmes. Le fait que le Conseil se réunissait ainsi pour la septième fois, depuis deux ans que le Traité est entré en vigueur, démontre que ses membres commencent à considérer ces réunions comme un rouage normal de leur activité internationale, et non pas seulement comme des conférences exceptionnelles que l'on convoque en temps de crise. La session d'Ottawa a été la première à laquelle les pays participants aient délégué à la fois leurs ministres des Affaires étrangères, ceux de la Défense nationale et ceux des Finances, afin d'y discuter en commun leurs problèmes; il convenait qu'il en fût ainsi, d'autant plus que le Canada avait été le premier à préconiser la réorganisation du Conseil d'une façon permettant d'y adjoindre le Comité des ministres de la Défense et celui des ministres des Finances.

Buts du Traité

Depuis la signature du Traité, en 1949, on a pu reconnaître à celui-ci un but immédiat et un but médiateur. Son but immédiat est d'augmenter notre puissance militaire jusqu'à ce que nous connaissions la sécurité que n'a pu nous procurer la fin des hostilités. On a déjà réalisé de grands progrès dans cette voie. Le général Eisenhower commande actuellement en Europe occidentale un noyau d'armée bien existant, et le Conseil a étudié la question de renforcer cette armée jusqu'à ce qu'elle devienne l'instrument préventif que nous souhaitons. Malgré les progrès réalisés, ces problèmes demeurent considérables. Le Conseil a entendu les rapports des services spéciaux qui en ont étudié certains aspects particuliers; tout en continuant de viser d'abord au renforcement de leur puissance militaire, les pays d'Europe occidentale ont fait nettement ressortir que, dans l'effort de défense commun, ils doivent éviter de surcharger leurs économies respectives. Le problème, en effet, est double: établir en toute hâte l'armée la plus forte possible, mais sans compromettre l'économie vitale des pays membres.

Le Conseil a reconnu que ces problèmes ne sauraient se résoudre par l'application d'une simple formule d'experts; aussi a-t-il préconisé des négociations, sur un plan politique et économique aussi vaste que possible, dont le but serait de répartir les charges militaires selon la capacité des divers pays membres. A cette fin, le Conseil a formé une commission provisoire; chacun des douze pays membres, y sera représenté par un ministre ou une personne en rapports étroits avec son gouvernement. Cette commission est chargée de procéder à une analyse coordonnée des plans de défense. On espère ainsi qu'un plan militairement acceptable pour la défense de l'Europe occidentale sera conçu dans les limites des moyens dont disposent les pays membres. Le Canada a désigné pour le représenter son ministre des Finances, M. D. C. Abbott. Le Comité, qui a ouvert ses délibérations dès le début d'octobre, à Paris, devra présenter son rapport avant le 1er décembre de cette année.

Admission de la Grèce et de la Turquie

Le Conseil a pris une autre décision d'une portée immense pour la défense de la région de l'Atlantique-Nord: il a recommandé l'admission de la Grèce et de la Turquie. Il n'a pu faire qu'une recommandation à ce sujet car il n'a pas de pouvoirs exécutifs; ce sont les pays membres qui prendront eux-mêmes la décision législative